CONVENTION NATIONALE.

LES DEUX HÉMISPHÈRES,

PAR A. G. J. DUCHER,

Londres, Philadelphie & St.-Domingue,
Gibralter & Toulon,
Dunkerque & Plymouth.

Sommaire de diplomatie anglaise, par PITT.

Le 7e jour du 2e mois de l'an 2 de la République Française, une & indivisible.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

LA conspiration du cabinet de St-James contre la France a redoublé d'activité immédiatement après le traité de paix en 1783. Depuis 10 ans, le ministère britannique salarie les *économistes* en France ; cette secte

à laquelle sont affiliés les banquiers anglais, hollandais, genevois & autres qui s'enrichissent des effets de sa doctrine. Après avoir acheté de Vergennes le traité de commerce en 1787, Pitt a eu des émissaires dans nos ports, dans nos villes manufacturières, dans les compagnies de finance & de justice, près des ministres, à la cour, aux états généraux, dans les assemblées constituante, législative, la Convention, les armées, le conseil exécutif provisoire.

Pitt veut détruire la liberté dans les deux hémisphères; Pitt veut renverser la nouvelle constitution américaine, révolutionner les Indes occidentales, contre-révolutionner la France. Pitt est il utilement servi par le ministre plénipotentiaire de France à Philadelphie? Cet agent de la République Française s'est il jeté dans le parti anglais, ou *diviseur*, qui, dans les États d'Amérique, est ennemi de leur unité? Cet agent a-t-il violé la neutralité des Américains, en sortant des limites de notre traité avec eux? Cette extension des droits de neutralité par le ministre de France, ne devoit-elle pas justifier les restrictions de notre ennemi contre cette même neutralité? Pitt sait se faire attaquer pour paroître se défendre. Les États-Unis devoient, contre leurs vœux & leurs intérêts, être enveloppés dans une guerre générale, & le peuple anglais croire repousser une aggression dirigée par Pitt dans le nouveau Monde, comme il a décrété l'ouverture de l'Escaut. Le peuple anglais ne croit-il pas venger le *Stathouder* d'une invasion concertée entre Pitt & Dumouriez? Pitt a déja dit aux États d'Amérique: Etes-vous neutres, si vous faites le commerce de mon ennemi & non le vôtre? Etes-vous neutres, si votre territoire est le chantier des armemens des corsaires français?

Les chefs du gouvernement général des Etats-Unis nous sont dénoncés; notre agent *rencontre des obstacles sans nombre. Le vieux Washington, qui diffère beaucoup*

de celui dont l'histoire a gravé le nom, ne lui pardonne pas ses succès.

Ces succès sont d'armer *par terre & par mer, de presser la convocation du Congrès, où la majorité, conduite par les premières têtes, sera pour lui. Sa marche ne sera plus entravée de mille manières.*

Cependant le gouvernement général des Américains admet dans les ports des Etats-Unis les prises faites par les corsaires français, & en permet la vente. La vente des prises faites par nos ennemis a été prohibée. Washington maintient donc l'exécution du traité avec la France. On assure que Washington a mis un embargo sur les bâtimens anglais, pour obtenir satisfaction de l'insulte faite au pavillon américain, de la violation du droit des gens commise par Pitt, en arrêtant les bâtimens américains chargés de grains pour la France. Washington calomnié est donc encore le même homme; il défendra l'indépendance commerciale de son pays avec autant de fermeté qu'il en a eu pour soutenir son indépendance politique. Pitt opposera-t-il des prétextes dont il est la cause ? Son audace sera-t-elle motivée sur des excès du ministre de France à Philadelphie ? Pitt voit avec peine que la neutralité des Américains est plus avantageuse aux Français que leur intervention dans la guerre actuelle. Par cette neutralité, les colonies françaises seront approvisionnées; les grains & les provisions navales abonderont en France. Il n'y a point de puissances maritimes dont la neutralité soit autant utile à notre commerce & autant funeste à nos ennemis.

Les Etats-Unis n'ont point de marine militaire à joindre à la nôtre; leurs corsaires ôteroient moins au commerce des Anglais que leur neutralité ne donne à celui des Français. Pitt veut que les Etats-Unis ne soient pas neutres; mais il veut qu'ils le provoquent, pour que le peuple anglais ne lui reproche pas d'arrêter, par une

guerre qu'il auroit commencée, l'exportation des marchandises d'Angleterre à Philadelphia. Pitt veut être provoqué par des hostilités tolérées dans les limites des Etats-Unis. Pitt n'espère-t-il pas que la guerre avec ces Etats pourroit dissoudre leur union, les rendre impuissans aussitôt que divisés, les ramener peut-être au régime colonial, ou les forcer d'accepter pour président héréditaire un fils de GEORGE III, qui consolideroit leur fédération en réunissant le Canada, la nouvelle Ecosse & les Antilles françaises à son nouveau domaine?

Le ministre de France en Amérique n'est-il pas envoyé pour seconder Pitt? Pourra-t-on croire que cet agent offre aux Etats-Unis une entière liberté du commerce dans les colonies françaises?

Il n'y aura plus de police réglementaire; mais on punira les puissances qui tiennent encore au systême colonial & commercial exclusif, en déclarant que les vaisseaux de ces puissances ne seront pas reçus dans les ports des deux nations contractantes.

Une pareille convention ne seroit-elle pas un des plus grands obstacles à la paix en Europe? N'est-ce pas pour incendier le nouveau monde que cette convention seroit proposée? Ne veut-on pas créer & armer différentes factions dans les Etats-Unis, pour nous ôter l'appui que nous recevons de leur existence politique, une & neutre? Mais les Anglais perdront, dit-on, le Canada; les Espagnols, la Louisianne; les marchandises anglaises ne seront plus importées dans les états d'Amérique, où il y a un grand nombre de débiteurs qui ne paieront pas leurs créanciers de Londres, Glascow, Liverpool..... Le contre coup sera terrible en Angleterre....... Mais tous ces grands résultats peuvent avoir lieu sans le partage de nos colonies, sans la renonciation à notre créance, ni la promesse d'un subside: autrement l'Angleterre seroit bientôt consolée; elle souffriroit volon-

tiers l'amputation du petit doigt de la main gauche pour nous faire couper le pouce de la main droite.

La France perdre ses colonies ! .... Si les Anglo-Américains y ont la liberté du commerce sans règlemens ni entraves, ils y importeront les marchandises de leurs manufactures, de l'Angleterre, des grandes Indes, & exporteront des Antilles Françaises dans tous les ports d'Europe, directement & sans venir en France, le sucre, le coton, l'indigo. . . . Nous n'aurons plus de commerce colonial ; nous aurons à vendre ou à brûler 5000 navires constamment occupés entre les colonies françaises & la métropole & dans le commerce de France à l'étranger. Nous ne pourrons plus solder, avec l'excédent des denrées coloniales, les matières brutes nécessaires à nos manufactures. N'est-ce pas arracher les oliviers, les mûriers, les vignes, dans les départemens du midi ? N'est-ce pas fermer les ateliers des manufactures, les chantiers de construction ? N'est-ce pas livrer notre marine marchande à Pitt, que d'abattre les douanes nationales qui, dans les Indes occidentales, francisent les plus riches possessions de l'univers ? Cette trahison n'est pas plus infame que celle de Toulon ; mais on n'en répareroit jamais les désastres. La seule colonie de Saint-Domingue vaut plus à la France que le plus beau port de la Méditerranée.

Permettons aux Américains d'exporter de nos colonies les *sucre & café*, nécessaires à leur consommation : JEFFERSON n'en demande pas davantage. En 1778, FRANKLIN ne demandoit que de la melasse. Le traité de commerce conclu alors avec les États d'Amérique, ne contient aucune clause attachée à leurs besoins dans les difficiles circonstances de leur crise politique. Le moment actuel, loin d'excuser l'abandon ou le partage de nos colonies, s'oppose à toute convention qui, sur le prétexte d'une garantie déja stipulée, & qui ne sera efficace que lorsque les Etats d'Amérique auront une marine, aliéneroit le co-

maine de l'industrie française. Les colonies sont le meilleur marché, le plus grand débouché des produits du sol & des manufactures de France : elles sont la propriété des *Sans-Culottes*; car c'est là que se fait la plus grande consommation des ouvrages de leur activité; c'est de là qu'ils reçoivent, franches de tous droits, les matières premières nécessaires à la vie, au travail, & dont l'excédent appelle de l'étranger en France d'autres matières premières également nécessaires pour vivre & travailler. La déclaration des droits de l'homme a proclamé que la société française doit à ses membres du travail ou des subsistances. Un Français est trop fier pour ne pas préférer le prix de son travail au secours de la charité, même de cette charité qui est une dette nationale. C'est l'humilier, c'est vouloir l'asservir, que de lui ôter des moyens industriels d'exister.

Nos colonies anglo-américanisées si complètement, que le langage seroit bientôt tout ce qui leur resteroit de leur francisation actuelle! N'est-ce pas un moyen de contre-révolution dans les villes de manufacture & dans les ports de France? Le commerce entièrement libre aux Anglo-Américains dans les colonies actuellement françaises, les Français d'Europe en pourroient être bientôt exclus. Les États Unis, qui ont environ six cent mille esclaves dans les limites de leur territoire, qui ont reçu, avec une hospitalité toute particulière, les principaux colons fugitifs des îles françaises, pourroient dissiper leurs inquiétudes sur la cessation de l'esclavage; Pitt se rendroit avec plaisir garant d'un semblable traité. . . . Quel tour de force diplomatique! C'est avec des *économistes* que Pitt monopolise le commerce des deux Indes, de l'Europe, & la traite des nègres. . . ! C'est avec les ministres de la France que Pitt lui ôte ses colonies. Ce qui rend ce tour de force encore plus étonnant, c'est que les frais de cette manœuvre politique devoient être payés en partie avec la créance de la France

ſur les États-Unis de l'Amérique. Oui, c'eſt la France qui paye le mal qu'on lui fait.

Lebrun conſervoit ainſi nos intérêts politiques & commerciaux. Voici une des opérations incomparables, pour mérite deſquelles *Mirabeau* appeloit *Clavière* ſon maître en finance : elle eſt du même Clavière.

Clavière s'occupoit depuis long-temps de cette créance; Biderman l'avoit aidé de ſes lumières; le colonel Smith avoit offert les ſervices les plus déſintéreſſés, les chevaliers d'induſtrie qui vendent à Paris des terres ſur l'*Ohio*, & font émigrer hommes & écus, partageoient les diſpoſitions du profeſſeur de Mirabeau; un mémoire donné par un malveillant, avoit paru déconcerter Clavière & juſtifier les rebufades du comité des finances dont il ſe plaignoit amèrement. Mais Clavière avoit *Biderman* au directoire des achats des ſubſiſtances; *Lebrun* & *Briſſot* dirigeoient le conſeil exécutif; un concert intime règle le choix & les inſtructions du miniſtre de France à Philadelphie; Biderman lui donne commiſſion d'acheter 600,000 quintaux de grains; on le charge d'envoyer des approviſionnemens dans les Colonies. . . . . Le beau-frère de Briſſot, nommé vice-conſul-général, joindra ſon patriotiſme à celui du conſul-général & miniſtre plénipotentiaire. Les vues, les prétextes & les agens déterminés, on accorda différens pouvoirs en finance. Voici ce qu'on peut y remarquer :

Le miniſtre de France eſt autoriſé à recevoir du tréſorier de Philadelphie des *billets ou bons d'État*, & *à porter dans ſon compte de dépenſe la perte faite ſur ces billets & bons*;

A tirer des lettres ſur Paris, payables en numéraire, c'eſt-à-dire, au taux du change de Paris avec l'étranger;

A faire telle délégation qu'il jugera convenable, de la créance de la France.

A ces pouvoirs je reconnois Clavière. J'y vois agiotage

des billets & bons d'État; perte du change; dépréciation des assignats; aucune fixation ni des dépenses, ni des lettres-de-change; transport d'une créance dont les agens de Pitt peuvent devenir cessionnaires.

Des pouvoirs aussi illimités, & autant contraires à nos intérêts, ont-ils pu être donnés sans crime & acceptés sans honte? Ces pouvoirs ont été donnés à l'inçu de la Convention, sans un décret!... Si les chefs du Gouvernement américain n'ont pas empêché l'exercice de ces pouvoirs, si l'agent qui en est porteur a voulu & pu s'en servir de mauvaise foi, la France peut perdre sa créance & se trouver débitrice; elle peut se voir privée des secours d'une neutralité utile par la quasi-cession de ses Colonies.

Les lois dormiroient-elles d'un sommeil assez profond pour ne pas punir d'aussi énormes attentats? Faudra-t-il que le peuple reparoisse, que sa sévérité supplée la justice? Une sentinelle n'a droit au respect de son régiment, qu'autant qu'elle ne se laisse pas surprendre par l'ennemi; elle est inviolable si elle est vigilante & fidèle.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.